

Personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) au cours des années n à n-4 pour les mêmes motifs (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec un trouble du rythme ou de la conduction cardiaque comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec un trouble du rythme ou de la conduction cardiaque comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 1 785 900 personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, dont 46% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 76 ans et 79 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 61%, dont 52% sont des femmes. Dans l'ensemble, 47% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les troubles du rythme ou de la conduction cardiaque. Le taux brut tous régimes confondus est de 26,95‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 25,81‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 3,89‰ sont prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, contre 4,01‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 5,18‰ contre 4,01‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	4 000	15 200	57 900	112 400	258 100	521 600	969 200
Taux brut	0,67‰	2,04‰	7,08‰	28,11‰	75,02‰	199,61‰	30,63‰
Femmes							
Effectif	3 300	14 200	35 500	52 300	137 100	574 400	816 800
Taux brut	0,57‰	1,77‰	4,06‰	12,12‰	35,55‰	144,44‰	23,59‰
Total							
Effectif	7 300	29 400	93 400	164 600	395 300	1 096 100	1 785 900
Taux brut	0,62‰	1,9‰	5,52‰	19,81‰	54,16‰	166,32‰	26,95‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	115 100	30,40‰	28,65‰	96 400	23,50‰	22,74‰	211 400	26,81‰	25,71‰
Bourgogne-Franche-Comté	46 900	35,76‰	29,59‰	39 000	27,46‰	23,25‰	85 900	31,44‰	26,47‰
Bretagne	52 600	33,01‰	29,04‰	43 900	25,37‰	21,86‰	96 500	29,03‰	25,34‰
Centre-Val de Loire	42 200	34,97‰	29,23‰	32 900	24,90‰	21,76‰	75 200	29,70‰	25,56‰
Corse	4 800	32,60‰	26,10‰	4 300	27,12‰	23,22‰	9 100	29,75‰	24,77‰
Grand Est	89 200	35,49‰	32,44‰	79 100	28,95‰	27,14‰	168 300	32,09‰	29,78‰
Guadeloupe	2 800	16,00‰	14,60‰	2 400	11,40‰	12,30‰	5 200	13,46‰	13,37‰
Guyane	700	8,17‰	15,87‰	600	5,35‰	13,62‰	1 300	6,63‰	14,84‰
Hauts-de-France	87 900	31,12‰	33,46‰	80 100	26,09‰	27,73‰	168 000	28,50‰	30,42‰
Ile-de-France	120 800	21,02‰	25,04‰	104 800	16,62‰	20,97‰	225 700	18,72‰	23,01‰
Martinique	2 900	18,42‰	15,44‰	2 700	13,63‰	13,38‰	5 600	15,75‰	14,29‰
Mayotte	100	2,71‰	5,81‰	< 100	1,51‰	3,68‰	200	2,06‰	4,87‰
Normandie	54 900	35,27‰	31,98‰	46 200	27,04‰	24,47‰	101 100	30,97‰	28,11‰
Nouvelle Aquitaine	111 700	39,27‰	31,70‰	88 500	28,33‰	23,29‰	200 200	33,55‰	27,49‰
Occitanie	93 900	33,15‰	27,88‰	77 500	25,08‰	22,00‰	171 400	28,94‰	25,01‰
Pays de la Loire	55 400	30,47‰	28,09‰	42 900	21,83‰	20,30‰	98 300	25,98‰	24,18‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79 900	32,37‰	27,13‰	69 200	25,34‰	22,16‰	149 100	28,68‰	24,65‰
Réunion	6 100	13,88‰	21,00‰	5 500	11,11‰	18,95‰	11 600	12,42‰	19,95‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par classe d'âge en 2019

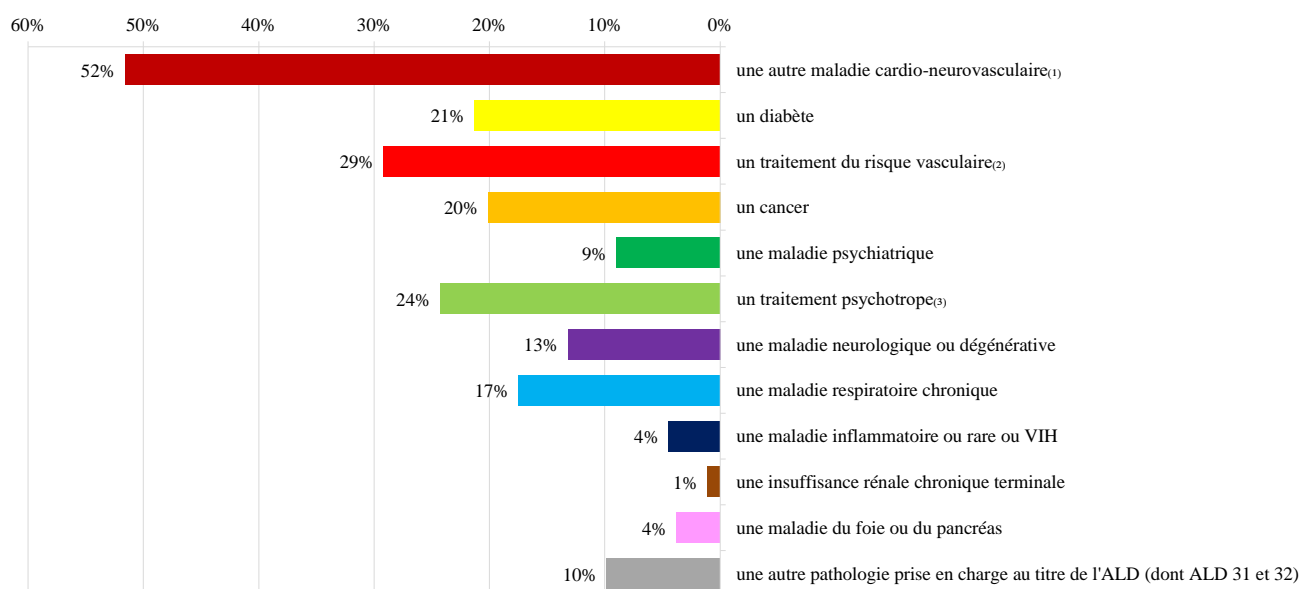
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	200	1 600	5 100	15 600	103 100	125 600
Effectif total	6 100	25 200	76 800	131 200	307 900	784 100	1 331 300
Taux brut	0,95%	0,74%	2,08%	3,86%	5,06%	13,15%	9,43%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque décédées en 2019 sont respectivement de 84 ans et de 86 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 2,1% Syndrome coronaire aigu ; 20,9% Maladie coronaire chronique ; 2,5% Accident vasculaire cérébral aigu ; 9,2% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 8% Insuffisance cardiaque aiguë ; 16,1% Insuffisance cardiaque chronique ; 7,6% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 10,6% Maladie valvulaire ; 0,5% Embolie pulmonaire aiguë ; 3,8% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 655 millions d'euros (1,6%) sont attribués à la prise en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque :

- 1 303 millions d'euros pour les soins de ville (49%)
- 1 272 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (48%)
- 80 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (3%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 490 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 3%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,24 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,27 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 6,78%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 3,66%.